DEMANDE D'AUTORISATION DES INVESTISSEMENTS 2015

TABLE DES MATIÈRES

1. SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS 2015 SELON L'ARTICLE 73 5
2. ENSEMBLE DES PROJETS INFÉRIEURS À 10 M$ 6
2.1. Croissance de la demande 9
2.2. Maintien des actifs 10
2.3. Respect des exigences 11
2.4. Amélioration de la qualité 12
3. PROJETS SUPÉRIEURS À 10 M$ 12
3.1. Projets autorisés 13
3.2. Projets à autoriser 14
4. INVESTISSEMENTS AUTORISÉS AVANT L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ARTICLE 73 16
5. SOMMAIRE DES PRÉVISIONS LONG TERME DES INVESTISSEMENTS 16

ANNEXE A : SUIVI DU PROJET LECTURE À DISTANCE 17

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Sommaire des investissements 2015 5
Tableau 2 : Sommaire des investissements par types d'autorisation 6
Tableau 3 : Sommaire des investissements par catégories d'investissement 6
Tableau 4 : Projets inférieurs à 10 M$ par catégories d'investissement 7
Tableau 5 : Projets inférieurs à 10 M$ en croissance de la demande 9
Tableau 6 : Évolution des nouveaux abonnements et des investissements pour l'alimentation des abonnés 10
Tableau 7 : Projets inférieurs à 10 M$ en respect des exigences 11
Tableau 8 : Projets supérieurs à 10 M$ autorisés 13
Tableau 9 : Projets supérieurs à 10 M$ à autoriser 14
Tableau 10 : Programme d'enfouissement 16
Tableau 11 : Évolution des besoins d'investissement prévus à long terme 16
Tableau A-1 : Coûts du projet LAD – 2010-2015 20
Tableau A-2 : Gains associés au projet LAD – 2012-2015 20
Tableau A-3 : Amortissement et radiation et nombre d'appareils retirés du projet LAD – 2012-2015 21
Tableau A-4 : Impact sur les revenus requis du projet LAD 22
Tableau A-5 : Investissements, mises en service et stocks en équipements de mesurage du projet LAD 24

1. SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS 2015 SELON L'ARTICLE 73

En vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la Loi) et du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*, le Distributeur doit obtenir l'autorisation de la Régie pour acquérir, construire ou disposer des immeubles ou des actifs destinés à la distribution d'électricité.

Pour 2015, les besoins d'investissement prévus par le Distributeur totalisent 843,5 M$. Ces besoins, sommairement présentés au tableau 1, cumulent les investissements autorisés avant l'entrée en vigueur de l'article 73 de la Loi, les projets majeurs nécessitant une autorisation spécifique, de même que les projets d'investissement dont les coûts individuels sont inférieurs à 10 M$. Ces derniers, d'un montant de 550,9 M$, font l'objet de la présente demande d'autorisation.

Tableau 1 :
Sommaire des investissements 2015 (M$)

Catégories	Investissements autorisés avant entrée en vigueur art. 73	AUTORISATION SPÉCIFIQUE		DEMANDE D'AUTORISATION			Grand total
		Projets majeurs > 10 M$		Autres investissements < 10 M$			
		Autorisés	À autoriser	Réseau intégré	Réseaux autonomes	Total	
Maintien des actifs		202,7		189,2	18,6	207,8	**410,5**
Réseau de distribution				*116,9*	*1,8*	*118,7*	***118,7***
Centrale de production					*12,0*	*12,0*	***12,0***
Réseau de transport					*4,2*	*4,2*	***4,2***
Mesurage et relève		*202,7*		*6,0*		*6,0*	***208,7***
Bâtiments administratifs				*29,5*		*29,5*	***29,5***
Matériel roulant				*15,0*		*15,0*	***15,0***
Autres actifs de soutien				*21,8*	*0,6*	*22,4*	***22,4***
Amélioration de la qualité				31,6	1,9	33,5	**33,5**
Croissance de la demande		55,3	21,6	261,2	9,1	270,3	**347,2**
Respect des exigences	12,0	1,0		38,9	0,4	39,3	**52,3**
Total	**12,0**	**259,0**	**21,6**	**520,9**	**30,0**	**550,9**	**843,5**

Les tableaux 2 et 3 illustrent l'évolution des investissements par types d'autorisation et par catégories d'investissement sur la période 2013 à 2015.

Tableau 2 :
Sommaire des investissements par types d'autorisation (M$)

TYPES D'AUTORISATION	Année historique 2013	Année de base 2014	Année témoin 2015
< 10 M$	503,6	547,8	550,9
> 10 M$ autorisés	236,3	363,2	259,0
> 10 M$ à autoriser		0,5	21,6
Investissements autorisés avant art. 73	9,6	9,0	12,0
TOTAL	**749,5**	**920,5**	**843,5**

Tableau 3 :
Sommaire des investissements par catégories d'investissement (M$)

CATÉGORIES	Année historique 2013	Année de base 2014	Année témoin 2015
Maintien des actifs	380,6	493,5	410,5
Amélioration de la qualité	26,4	31,6	33,5
Croissance de la demande	302,4	342,9	347,2
Respect des exigences	40,1	52,5	52,3
TOTAL	**749,5**	**920,5**	**843,5**

Le détail des besoins d'investissement pour 2015 ainsi que les explications des variations les plus significatives par rapport aux montants autorisés pour 2014 sont traités dans les sections suivantes.

2. ENSEMBLE DES PROJETS INFÉRIEURS À 10 M$

Le détail des investissements faisant l'objet de la demande d'autorisation est présenté au tableau 4.

Pour 2015, la demande d'autorisation des investissements pour l'ensemble des projets inférieurs à 10 M$ s'établit à 550,9 M$, soit 18,5 M$ de moins que l'enveloppe 2014 autorisée par la Régie dans sa décision D-2014-037[1]. Cette variation s'explique par une baisse de 19,3 M$ dans les investissements en respect des exigences et de 20,4 M$ en croissance de la demande, en partie contrebalancée par une hausse de 14,8 M$ des investissements en maintien des actifs et de 6,4 M$ en amélioration de la qualité.

[1] D-2014-037, paragraphe 437.

Tableau 4 :
Projets inférieurs à 10 M$ par catégories d'investissement (M$)

CATÉGORIES	Année historique 2013	Autorisé 2014 (D-2014-037)	Année de base 2014	Année témoin 2015
Maintien des actifs	**205,9**	**193,0**	**200,9**	**207,8**
Réseau de distribution	*122,5*	*122,4*	*126,7*	*118,7*
Centrale de production	*14,7*	*11,2*	*12,8*	*12,0*
Réseau de transport	*6,2*	*2,9*	*5,2*	*4,2*
Mesurage et relève	*16,3*	*5,6*	*7,1*	*6,0*
Bâtiments	*20,2*	*32,2*	*28,2*	*29,5*
Matériel roulant	*11,5*	*0,3*	*0,2*	*15,0*
Autres actifs de soutien	*14,5*	*18,4*	*20,7*	*22,4*
Amélioration de la qualité	**16,6**	**27,1**	**24,3**	**33,5**
Respect des exigences	**30,0**	**58,6**	**43,3**	**39,3**
SOUS-TOTAL	**252,5**	**278,7**	**268,5**	**280,6**
Croissance de la demande	**251,1**	**290,7**	**279,3**	**270,3**
TOTAL	**503,6**	**569,4**	**547,8**	**550,9**

À la demande de la Régie[2], le Distributeur présente ci-après une preuve plus élaborée en appui aux demandes budgétaires d'investissement afin d'illustrer les efforts d'efficience pour ces investissements.

Contexte général et efforts d'efficience

Le Distributeur effectue la planification de l'ensemble des travaux à réaliser sur le réseau de distribution en fonction des besoins et des travaux prioritaires du réseau, tout en tenant compte de sa capacité de réalisation anticipée. Ces travaux incluent les projets d'investissement inférieurs et supérieurs à 10 M$, de même que les activités de maintenance imputées aux charges d'exploitation.

Les besoins et les travaux prioritaires du réseau sont réévalués et ajustés en cours d'année afin de tenir compte d'événements hors du contrôle du Distributeur, dont les pannes majeures et les missions d'assistance à l'extérieur du Québec, ou d'autres facteurs exogènes, tels que le contexte économique et les besoins des partenaires d'affaires.

La capacité de réalisation est influencée par la force de travail globale disponible, laquelle dépend du nombre d'effectifs et des heures de présence au travail. Le Distributeur souligne que le renouvellement de la main-d'œuvre opérationnelle, rendu nécessaire par le nombre important de départs à la retraite des dernières années, notamment chez les métiers-lignes,

[2] Décision D-2014-037, paragraphe 435.

représente encore en 2015 un défi. Ce dernier est amplifié par le temps nécessaire à l'habilitation et au développement des compétences des nouveaux effectifs afin de les rendre aptes à exercer leurs tâches.

Le Distributeur évalue que près de 75 % de son enveloppe d'investissement pour des projets inférieurs à 10 M$ dépend de la disponibilité de la main-d'œuvre en place. Afin de maintenir l'équilibre entre la capacité de réalisation et les besoins du réseau, les montants prévus pour les investissements en 2015 ont été établis en prenant en considération plusieurs éléments, dont certains sont abordés à la section 3 de la pièce HQD-8, document 5.

Premièrement, le renouvellement de la main-d'œuvre, mentionné précédemment, et la mise en place d'équipes-relève permettront d'accroître le rythme de développement et d'améliorer le suivi de l'acquisition des apprentissages.

Deuxièmement, le Distributeur effectue une gestion rigoureuse du temps supplémentaire selon les priorités d'affaires, réduisant la capacité de réalisation aux investissements.

Troisièmement, la proportion des heures allouées aux investissements est réévaluée sur la base de la réalité des dernières années.

Enfin, la refonte de certains processus de travail contribuera à l'optimisation des investissements. Comme mentionné à la section 1.1 de la pièce HQD-2, document 1, dans un souci d'efficience opérationnelle, le Distributeur a mis en place un Centre de gestion des activités de distribution visant la gestion optimale et centralisée des travaux sur le réseau de distribution. Également, le déploiement du projet SOGEM, prévu au début 2015, permettra l'ordonnancement des travaux en temps réel ainsi qu'une meilleure utilisation des ressources matérielles et humaines en fonction de leurs habiletés et compétences. De plus, la normalisation des activités d'ingénierie par l'utilisation de montages types simplifiera la conception et la construction du réseau, en plus de réduire à terme les coûts d'ingénierie et les efforts de conception.

En somme, le Distributeur effectue une gestion prudente des besoins prioritaires du réseau tout en répondant à la croissance de la demande, en assurant la qualité de service et en maintenant la pérennité de son réseau.

2.1. Croissance de la demande

Tableau 5 :
Projets inférieurs à 10 M$ en croissance de la demande (M$)

COMPOSANTES	Année historique 2013	Autorisé 2014 (D-2014-037)	Année de base 2014	Année témoin 2015
Réseau de distribution	70,7	94,5	85,7	73,8
Alimentation des abonnés	173,6	175,3	178,5	178,3
Réseaux autonomes	-1,1	13,1	5,7	5,5
Équipements de mesurage	7,1	6,3	8,4	11,7
Autres actifs de soutien	0,8	1,5	1,0	1,0
TOTAL	**251,1**	**290,7**	**279,3**	**270,3**

L'enveloppe globale d'investissement liée à la croissance de la demande totalise 270,3 M$ pour 2015, soit un montant inférieur de 20,4 M$ à celle autorisée pour 2014.

Réseau de distribution

En baisse de 20,7 M$ par rapport à celle autorisée pour 2014, l'enveloppe s'élève à 73,8 M$ en 2015. La révision des cotes de criticité des travaux a permis de mieux cibler les interventions prioritaires et d'ajuster le calendrier de réalisation des travaux. En optimisant l'utilisation de la force de travail nécessaire à la réalisation des investissements, le Distributeur peut maintenir l'équilibre entre sa capacité de réalisation totale et les besoins du réseau.

Alimentation des abonnés

Les investissements prévus s'élèvent à 178,3 M$ pour 2015, soit un niveau comparable à celui autorisé pour 2014.

Afin d'évaluer les investissements requis pour l'alimentation des abonnés, le Distributeur doit tenir compte de plusieurs intrants. Quoique le nombre de nouveaux abonnements représente un intrant important, le Distributeur considère aussi d'autres paramètres tels que l'impact des paramètres économiques sur les différents types de clientèle et la nature et l'ampleur des travaux à réaliser.

Le tableau 6 présente l'évolution des nouveaux abonnements et des investissements pour l'alimentation des abonnés pour la période de 2013 à 2015.

Tableau 6 :
Évolution des nouveaux abonnements et des investissements pour l'alimentation des abonnés

	Année historique	Autorisé D-2014-037	Année de base	Année témoin
	2013	2014	2014	2015
Nouveaux abonnements résidentiels	43 816	38 200	37 700	36 500
Investissements (M$)	173,6	175,3	178,5	178,3

Réseaux autonomes

En 2015, les besoins en équipements de production des réseaux autonomes sont estimés à 5,5 M$, soit des investissements inférieurs de 7,6 M$ au budget autorisé en 2014. Cette diminution découle de l'utilisation accrue de génératrices mobiles réduisant ainsi les projets requis en ajout de puissance.

Équipements de mesurage

Malgré un nombre de nouveaux abonnements légèrement inférieur en 2015 par rapport à l'autorisé 2014, les besoins d'investissement pour les appareils de mesure augmentent de 5,4 M$. En effet, compte tenu de la fin du déploiement du réseau de télécommunication du projet LAD prévu au début de l'année 2015, le Distributeur procédera à l'installation de compteurs de nouvelle génération pour tous les nouveaux abonnements. A contrario, en 2014, une portion de la croissance est comblée par la récupération de compteurs électroniques de première génération.

2.2. Maintien des actifs

L'enveloppe globale d'investissement liée au maintien des actifs totalise 207,8 M$ pour 2015, soit un montant supérieur de 14,8 M$ à celle autorisée pour 2014. Cette hausse est principalement attribuable aux investissements liés au matériel roulant.

Matériel roulant

Comme mentionné au dossier R-3854-2013, le Distributeur a procédé à la révision de sa stratégie d'acquisition de matériel roulant afin d'optimiser la taille du parc de véhicules. Conséquemment, aucun investissement n'avait été prévu en 2014. Considérant le nombre d'effectifs, les besoins des équipes-relève et afin de contrer le vieillissement du parc de véhicules, le Distributeur évalue que les investissements requis en matériel roulant s'élèveront à 15,0 M$ pour 2015, soit un niveau comparable à celui observé en 2013 mais inférieur de moitié à ce qui était engagé historiquement.

Cette diminution des investissements s'explique par la mise en place d'un parc type de véhicules mieux adapté aux besoins d'affaires. En effet, la standardisation des véhicules évite la personnalisation de ceux-ci et permet la mise en place d'un parc à utilisation commune. Le Distributeur est ainsi en mesure de mieux apparier les véhicules aux tâches à réaliser. En outre, cette approche permet de favoriser, lorsque cela est possible, l'utilisation de véhicules légers en remplacement des camions à nacelle.

2.3. Respect des exigences

Tableau 7 :
Projets inférieurs à 10 M$ en respect des exigences (M$)

PROJETS	Année historique 2013	Autorisé 2014 (D-2014-037)	Année de base 2014	Année témoin 2015
Demandes de tiers	20,7	39,7	26,5	24,9
Poteaux en commun	4,9	8,1	5,3	7,0
Ententes contractuelles avec la CSEM	2,3	10,8	4,3	3,9
Droits d'émission - gaz à effet de serre	2,1		7,2	3,5
TOTAL	**30,0**	**58,6**	**43,3**	**39,3**

Le Distributeur établit ses besoins en respect des exigences à 39,3 M$ pour 2015, en baisse de 19,3 M$ par rapport au montant autorisé de 2014.

Demandes de tiers

Les investissements prévus sont inférieurs de 14,8 M$ au montant autorisé de 2014. Cette baisse est attribuable à une diminution des travaux prévus par les municipalités et par le ministère des Transports du Québec (MTQ).

Ententes contractuelles avec la CSEM

En baisse de 6,9 M$ par rapport au montant autorisé de 2014, les investissements prévus découlant des ententes contractuelles avec la CSEM sont en lien avec le niveau réalisé des dernières années.

Droits d'émission – gaz à effet de serre (GES)

Depuis le 1er janvier 2013, les entreprises visées par le *Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre* doivent couvrir leurs émissions de GES. Le Distributeur prévoit acheter des droits d'émission de 3,5 M$ en 2015 pour couvrir les émissions de la centrale de Cap-aux-Meules, la seule qui dépasse le plafond autorisé.

2.4. Amélioration de la qualité

Les investissements demandés pour les besoins en amélioration de la qualité s'élèvent à 33,5 M$, en hausse de 6,4 M$ par rapport à ceux autorisés pour 2014.

Le Distributeur vise notamment à tirer profit des nouvelles technologies disponibles sur le marché afin de moderniser le réseau de distribution et améliorer certaines fonctionnalités des canaux de communication avec la clientèle. Les investissements prévus ont pour but de bonifier l'expérience client et de concrétiser les gains d'efficience reliés au départ du personnel administratif et de soutien.

À titre d'exemple, le déploiement du projet de téléphonie sans fil permettra d'effectuer le passage de la technologie filaire à la technologie cellulaire. De même, la poursuite de l'installation des compteurs de nouvelle génération permettra au Distributeur d'implanter des technologies afin de détecter les cas de non-conformité sur le réseau.

Pour la clientèle, les libres services Web seront adaptés à l'utilisation des appareils mobiles, et ce, afin de répondre à la croissance du nombre de ces appareils sur le marché. Grâce à ce projet, les clients pourront, entre autres, accéder aux différents services offerts à partir de leur appareil mobile ou de leur ordinateur. Ainsi, en cas de panne, les clients pourraient obtenir des informations sur les délais de rétablissement de même que les causes, la durée et les zones touchées par une panne. Enfin, grâce au déploiement du projet de mécanisation du portail « intervention terrain », les clients seront en mesure de suivre en ligne l'avancement de leurs demandes de branchement ou tout autre type d'intervention.

3. PROJETS SUPÉRIEURS À 10 M$

Conformément à la Loi, les projets de cette catégorie doivent être présentés individuellement à la Régie et faire l'objet d'une demande d'autorisation spécifique.

3.1. Projets autorisés

Tableau 8 :
Projets supérieurs à 10 M$ autorisés (M$)

PROJETS	Année de base 2014	Année témoin 2015	2016	2017	2018	2019
Solution d'ordonnancement et de gestion des équipes mobiles (SOGEM)	7,3					
Lecture à distance - Phase 1	130,7	5,2	1,1			
Lecture à distance - Phases 2 et 3	161,9	197,5	99,9			
Construction de la centrale thermique d'Akulivik	17,9	8,7	0,5			
Réaménagement de l'échangeur Dorval	0,2	1,0	1,0	1,8		
Contrôle asservi de la tension et de la puissance réactive (CATVAR)	0,1	0,2	2,2	6,3	6,9	6,4
La Romaine		0,1	2,7	4,5	8,6	7,5
Travaux de raccordement du réseau de distribution						
Poste de Saint-Bruno-de-Montarville	0,5					
Poste de Charlesbourg	1,0	3,1				
Poste de Limoilou	6,3	1,2				
Poste Charland	2,7	4,9	2,3			
Poste Lefrançois	7,0	4,4	7,2			
Poste Duchesnay	1,0	5,2	3,8	1,0		
Poste de Port-Daniel	7,2	4,7	3,7	1,8		
Poste Bélanger	5,9	6,5	3,2	2,5	10,5	
Poste Henri-Bourassa	7,3	9,3	2,2	2,2	9,1	
Poste De Lorimier	2,5	4,7	5,0	1,2	4,9	4,2
Poste Fleury	3,7	2,3	8,4	6,2	5,8	4,3
Poste de Baie-Saint-Paul				11,2	9,0	

Le rapport annuel 2013 du Distributeur fait état de l'avancement des projets de plus de 10 M$. De ces derniers, seul l'échéancier du projet de l'échangeur Dorval ne peut être confirmé, celui-ci étant tributaire du calendrier des travaux réalisés par le MTQ. Par ailleurs, le Distributeur a obtenu, en mars 2014, l'autorisation de la Régie pour le projet de raccordement du poste De Lorimier[3], ainsi que l'autorisation, en juin, du projet Lecture à distance - Phases 2 et 3[4] et du projet de raccordement du poste de Baie-Saint-Paul[5], lesquels apparaissent au tableau 8.

Lecture à distance - Phases 1, 2 et 3 (LAD)

Dans sa décision D-2014-101 du 13 juin 2014, la Régie a autorisé la réalisation des phases 2 et 3 du projet LAD. Le nombre d'installations réalisées par le Distributeur depuis le début du déploiement permet l'amélioration en continu des façons de faire et des processus, ce qui contribue à maintenir un rythme de déploiement plus élevé que prévu. En effet, alors que le Distributeur croyait atteindre un rythme de déploiement de 5 000 compteurs par jour, l'expérience acquise démontre que le rythme d'installation peut atteindre jusqu'à 8 000 compteurs par jour.

[3] Décision D-2014-050 rendue le 20 mars 2014.
[4] Décision D-2014-101 rendue le 13 juin 2014.
[5] Décision D-2014-107 rendue le 26 juin 2014.

Ainsi, profitant de son expérience acquise, le Distributeur modifie son calendrier de déploiement massif afin de compléter l'installation des 3,8 millions de compteurs de nouvelle génération d'ici la fin de l'année 2016. Ce nouveau calendrier permettra de concrétiser plus rapidement les bénéfices du projet et de réduire les coûts du fait que les ressources affectées au projet pourront être libérées plus tôt que prévu, par exemple les effectifs affectés à la gestion du projet et à l'ingénierie. Il favorisera également la mise en place plus rapide des nouvelles fonctionnalités et l'ajout de nouveaux projets qui amélioreront la qualité du service à la clientèle et l'efficience du Distributeur.

CATVAR

À la suite de la révision de sa stratégie d'investissement, considérant les besoins du réseau de même que la nécessité d'une bonne coordination avec le Transporteur pour la réalisation des travaux, le tout en lien avec sa capacité de réalisation, le Distributeur a revu la séquence de réalisation ainsi que les investissements requis pour ce projet. Le Distributeur tient à préciser que l'objectif de 2 TWh d'économies d'énergie est maintenu.

3.2. Projets à autoriser

Tableau 9 :
Projets supérieurs 10 M$ à autoriser (M$)

PROJETS	Année de base 2014	Année témoin 2015	2016	2017	2018	2019
Travaux de raccordement du réseau de distribution						
Poste d'Adamsville	0,5	6,2	9,3			
Poste de Saint-Jérôme		13,8	17,4			
Poste Atwater		0,8	7,8	5,3	5,6	3,7
Poste de Saint-Georges					14,3	7,2
Poste de Saint-Agapit						10,0
Poste Saint-Jean						0,7
Raccordement du village Lac-Rapide			7,0	6,0	5,0	
Installation d'un câble de relève à l'île d'Orléans		0,7	5,5	6,0		
Analytique			8,0	8,0	4,0	4,0
Optimisation des systèmes clientèles - Migration				22,5	22,5	
Lecture à distance - Migration					12,0	
Nunavik		0,1	4,6	26,3	42,8	35,2
Schefferville			7,6	12,2	22,8	25,0
Îles-de-la-Madeleine				1,9	19,3	45,0

Travaux de raccordement du réseau de distribution

Les travaux de raccordement du réseau de distribution aux postes satellites du Transporteur sont requis afin de répondre à la croissance de la charge locale, d'assurer la pérennité des équipements du Transporteur ou pour le maintien des actifs du Distributeur.

Outre le projet du poste d'Adamsville déposé récemment, deux autres projets feront l'objet de demandes d'autorisation spécifiques au cours des prochains mois, soit ceux des postes Atwater et de Saint-Jérôme.

Raccordement du village de Lac-Rapide

Ce projet vise le raccordement du village autochtone Lac-Rapide au réseau de distribution, lequel est actuellement alimenté par une centrale thermique appartenant, jusqu'à sa prise en charge par le Distributeur, au ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada.

Installation d'un câble de relève à l'île d'Orléans

Ce projet vise l'installation d'un câble de relève qui assure l'alimentation de la charge de l'île d'Orléans. Il permettra également de répondre à la croissance de la demande en période de pointe.

Analytique

Ce projet vise l'implantation d'un nouvel outil de gestion du réseau comportant des applications d'analyse du comportement du réseau et de simulation afin de mieux adapter les actions à la situation en cours. L'industrie électrique a atteint une plus grande maturité dans la mise en place de ce type d'outils qui sont des composantes de l'architecture d'un réseau intelligent.

Optimisation des systèmes clientèles – Migration

Le Distributeur prévoit débuter, à compter de 2017, la mise à niveau technologique nécessaire pour assurer la pérennité de l'ensemble des composantes de la solution des systèmes clientèles.

Lecture à distance – Migration

Le Distributeur prévoit réaliser en 2018 la mise à niveau technologique nécessaire pour assurer la pérennité du système d'acquisition de données.

Nunavik

Ces projets visent une augmentation de la capacité de production de certaines centrales alimentant les réseaux autonomes de même que la construction d'une nouvelle centrale.

Schefferville

Certains éléments de la centrale Menihek nécessitent des réfections. Le niveau des investissements est inscrit à titre indicatif seulement et sera précisé ultérieurement.

Îles-de-la-Madeleine

Le Distributeur prévoit effectuer la réfection de la ligne de transport à 69 kV afin de sécuriser l'alimentation du réseau des Îles-de-la-Madeleine. La corrosion des équipements, due à l'air salin, rend cette réfection nécessaire.

4. INVESTISSEMENTS AUTORISÉS AVANT L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ARTICLE 73

Le programme d'enfouissement se poursuit comme prévu. Le Distributeur procède actuellement à la révision des modalités du programme afin de le simplifier.

Tableau 10 :
Programme d'enfouissement (M$)

Année de base 2014	Année témoin 2015	2016	2017	2018	2019
9,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0

5. SOMMAIRE DES PRÉVISIONS LONG TERME DES INVESTISSEMENTS

Tableau 11 :
Évolution des besoins d'investissement prévus à long terme (M$)

CATÉGORIES	Année de base 2014	Année témoin 2015	2016	2017	2018	2019
Maintien des actifs	493,5	410,5	353,0	279,1	329,6	305,8
Amélioration de la qualité	31,6	33,5	23,5	16,8	15,0	15,0
Croissance de la demande	342,9	347,2	367,6	430,8	457,5	424,0
Respect des exigences	52,5	52,3	54,4	56,6	56,1	55,6
TOTAL	**920,5**	**843,5**	**798,5**	**783,3**	**858,2**	**800,4**

Les besoins en investissement diminuent à partir de 2015. De façon plus précise, cette baisse s'explique par le projet LAD dont le déploiement accéléré s'échelonnera jusqu'en 2016 et pour lequel les investissements les plus importants seront réalisés en 2014 et 2015.

En ce qui a trait aux investissements prévus en croissance de la demande, les travaux requis pour relier le réseau de distribution aux nouveaux postes expliquent l'essentiel de l'évolution des besoins sur la période observée.

ANNEXE A :

SUIVI DU PROJET LECTURE À DISTANCE

1. CONTEXTE

Le Distributeur présente dans cette annexe les suivis du projet LAD demandés par la Régie dans sa décision D-2013-037[6]. D'une part, la Régie demande de mettre à jour les tableaux des coûts et des gains du projet LAD présentés dans le dossier R-3814-2012. D'autre part, elle demande de présenter les comparaisons des charges inhérentes au projet LAD et les montants inclus dans la base de tarification, avec les données prévisionnelles et les mises à jour, le tout dans un format spécifique.

Le Distributeur souligne que les informations présentées concernent le projet LAD pris dans son ensemble et ne dépassent pas l'horizon de l'année témoin.

2. COÛTS ET GAINS DU PROJET LAD

Le tableau A-1 présente les coûts totaux du projet LAD pour les années 2010 à 2015. Le tableau A-2 présente les gains associés au projet LAD pour les années 2012 à 2015. Quant au tableau A-3, il présente l'amortissement des appareils en service sans le projet LAD, l'amortissement accéléré suite à la révision de leur durée d'utilité et les charges résultant de leur retrait pour les années 2012 à 2015. Il présente également le nombre d'appareils retirés pour la même période.

[6] D-2013-037, paragraphes 179 et 180.

Tableau A-1 :
Coûts du projet LAD – 2010-2015 (M$)

	Travaux préparatoires [1]	Année historique 2012	Année historique 2013	Année de base 2014	Année témoin 2015
Investissements	38,8	41,2	174,5	292,7	202,7
Infrastructure technologique d'information	20,3	13,7	10,3	11,5	5,2
Bureau de projet	7,1	3,8	-	-	-
Sous-total	11,4	23,7	164,1	281,2	197,5
Compteurs achat et installation	4,4	3,2	135,2	212,7	175,2
Équipements de télécommunications	3,0	11,3	18,5	60,5	16,7
Bureau de projet	-	6,1	6,4	4,9	4,1
Frais d'emprunt à capitaliser	-	3,0	4,1	3,1	1,5
Autres	4,0	0,1	0,0	-	-
Charges d'exploitation	3,9	5,1	13,5	24,9	29,0
Relocalisation des ressources	-	-	-	0,4	4,1
Technologies de l'information	-	4,5	7,4	9,5	10,0
Télécommunications	1,8	0,2	2,3	3,8	4,0
Charges diverses	2,1	0,4	3,9	11,3	10,9
Total	42,7	46,4	188,1	317,5	231,7

Note 1: Les coûts des travaux préparatoires (tableau R-10.1-A de la pièce B-0129, HQD-13, document 1.2 du dossier R-3814-2012) ont été reclassés à des fins de comparaison avec ceux des années 2012 et suivantes.

Tableau A-2 :
Gains associés au projet LAD – 2012-2015 (M$)

	Année historique 2012	Année historique 2013	Année de base 2014	Année témoin 2015
Charges d'exploitation	**-**	**(5,1)**	**(10,1)**	**(15,0)**
Masse salariale	-	*(4,7)*	*(6,9)*	*(12,4)*
Autres charges	-	*(0,4)*	*(3,2)*	*(2,6)*
Revenus de mise en conformité	**-**	**(0,8)**	**(1,2)**	**(0,6)**
Total avant Compte d'écarts - Projets majeurs	**-**	**(5,8)**	**(11,3)**	**(15,6)**
Compte d'écarts - Projets majeurs			*5,7*	*(5,7)*
Total après Compte d'écarts - Projets majeurs	**-**	**(5,8)**	**(5,6)**	**(21,3)**

Tableau A-3 :
Amortissement et radiation (M$)
et nombre d'appareils retirés du projet LAD – 2012-2015

	Année historique 2012	Année historique 2013	Année de base 2014	Année témoin 2015
Amortissement des appareils en service	21,2	21,4	20,6	19,9
Amortissement accéléré	2,6	11,1	3,5	3,7
Charges de radiation des appareils en service [1]	0,2	20,1	38,5	22,7
Total avant Compte d'écarts - Projets majeurs	**24,0**	**52,6**	**62,6**	**46,3**
Compte d'écarts - Projets majeurs			*(19,0)*	19,0
Total après Compte d'écarts - Projets majeurs	**24,0**	**52,6**	**43,6**	**65,3**
Nombre d'appareils retirés (en milliers) [2]	2	1 021	1 471	1 000

[1] Les retraits pour l'année 2012 correspondent à une partie des compteurs des projets pilotes qui ont été retirés seulement au début de l'année 2012.

[2] Le nombre d'appareils retirés inclut les compteurs récupérés pour utilisation ultérieure dans les zones non déployées.

3. IMPACT SUR LES REVENUS REQUIS ET LA BASE DE TARIFICATION

Le tableau A-4 compare, sur une base annuelle et cumulative, les charges inhérentes au projet LAD.

Tableau A-4 :
Impact sur les revenus requis du projet LAD (M$)

	R-3905-2014							R-3770-2011						Écart R-3905-2014 vs R-3770-2011	
	Années historiques 2010-2011	Année historique 2012	Année historique 2013	2014 D-2014-037	2014 Année de base	Année témoin 2015	Cumulatif	Travaux préparatoires	2012	2013	2014	2015	Cumulatif	Annuel 2015	Cumulatif
Charges d'exploitation	**-**	**-**	**17,7**	**4,2**	**8,0**	**18,8**	**44,4**	**-**	**18,4**	**15,9**	**18,2**	**15,4**	**67,9**	**3,4**	**(23,5)**
Charges d'exploitation (excluant Compte d'écarts-Projets majeurs)	*3,8*	*5,1*	*13,5*	*10,6*	*24,9*	*31,7*	*79,1*	*5,2* [1]	*13,2* [1]	*25,8* [1]	*31,9* [1]	*36,9* [1]	*113,0*	*(5,1)*	*(33,9)*
Gains découlant d'actions structurantes - Projet LAD	-	-	*(5,1)*	*(6,4)*	*(10,1)*	*(15,0)*	*(30,2)*	-	*(0,3)* [2]	*(9,9)* [2]	*(13,7)* [2]	*(21,5)* [2]	*(45,4)*	*6,4*	*15,1*
Gains 2014 du projet LAD - Phases 2 et 3						*(5,1)*	*(5,1)*	-	-	-	-	-	-	*(5,1)*	*(5,1)*
Revenus autres que ventes d'électricité	*(0,3)*	-	-	-	-	-	*(0,3)*	-	-	-	-	-	-	-	*(0,3)*
Compte d'écarts-Projets majeurs [8]	*(3,5)*	*(5,1)*	*9,2*	-	*(6,8)*	*7,2*	*1,0*	*(5,2)* [3]	*5,5* [3,6]	-	-	-	*0,3*	*7,2*	*0,7*
Autres charges	**(0,1)**	**(0,9)**	**41,7**	**48,7**	**39,9**	**104,4**	**185,3**	**(0,2)**	**22,3**	**62,8**	**58,1**	**45,4**	**188,4**	**59,1**	**(3,1)**
Amortissement	*0,1*	*3,6*	*16,9*	*29,2*	*28,4*	*54,8*	*103,8*	*0,2*	*12,0*	*24,1*	*30,3*	*34,7*	*101,3*	*20,1*	*2,5*
Amortissement des nouveaux actifs	*0,1*	*1,0*	*5,8*	*27,0*	*24,9*	*51,1*	*83,0*	*0,2* [3]	*4,6* [5]	*20,5* [5]	*35,6* [5]	*47,5* [5]	*108,4*	*3,6*	*(25,4)*
Amortissement accéléré des anciens compteurs	-	*2,6*	*11,1*	*2,2*	*3,5*	*3,7*	*20,8*	-	*7,4* [4]	*3,6* [4]	*(5,3)* [4]	*(12,8)* [4]	*(7,1)*	*16,5*	*27,9*
Sorties d'actifs	-	*0,2*	*20,1*	*19,5*	*38,5*	*22,7*	*81,4*	-	*9,9* [4]	*38,7* [4]	*27,8* [4]	*10,7* [4]	*87,1*	*12,0*	*(5,7)*
Compte d'écarts-Projets majeurs	*(0,2)*	*(4,6)*	*4,8*	-	*(27,0)*	*27,0*	*0,1*	*(0,4)* [3]	*0,4* [3]	-	-	-	-	*27,0*	*0,1*
Amortissement et sorties d'actifs	*(0,1)*	*(3,8)*	*4,0*	-	*(22,1)*	*22,1*	*0,1*	*(0,2)*	*0,2*	-	-	-	-	*22,1*	*0,1*
Rendement de la base de tarification	*(0,1)*	*(0,8)*	*0,8*	-	*(4,9)*	*4,9*	*(0,0)*	*(0,2)*	*0,2*	-	-	-	-	*4,9*	*(0,0)*
Rendement de la base de tarification	**0,1**	**0,8**	**7,3**	**17,2**	**23,2**	**40,2**	**71,5**	**0,2** [3]	**2,5** [5]	**13,8** [5]	**26,0** [5]	**32,2** [5]	**74,7**	**7,9**	**(3,3)**
Revenus			**(0,8)**	**(0,5)**	**(1,5)**	**(1,8)**	**(4,0)**	**-**	**(0,4)**	**(1,8)**	**(0,4)**	**(0,2)**	**(2,8)**	**(1,6)**	**(1,3)**
Revenus de mise en conformité [7]			*(0,8)*	*(0,5)*	*(1,2)*	*(0,6)*	*(2,5)*	-	*(0,4)* [2]	*(1,8)* [2]	*(0,4)* [2]	*(0,2)* [2]	*(2,8)*	*(0,4)*	*0,2*
Option de retrait					*(0,3)*	*(1,2)*	*(1,5)*							*(1,2)*	*(1,5)*
Total	**-**	**(0,1)**	**65,9**	**69,6**	**69,7**	**161,6**	**297,1**	**-**	**42,8**	**90,7**	**101,9**	**92,8**	**328,2**	**68,7**	**(31,1)**

[1] Voir le tableau 4 de la pièce HQD-1, document 1, page 34, du dossier R-3770-2011

[2] Voir le tableau 6 de la pièce HQD-1, document 1, page 37, du dossier R-3770-2011. Du total indiqué au tableau 6, 0,4 M$, 1,8 M$, 0,4 M$ et 0,2 M$ de gain relatif aux revenus de mise en conformité étaient prévus respectivement pour 2012, 2013, 2014 et 2015. La différence était prévue en gain relatif aux charges d'exploitation.

[3] Voir le tableau 12 de la pièce HQD-1, document 1, page 49, du dossier R-3770-2011.

[4] Voir le tableau R-10.3 de la réponse à la question 10.3 de la Régie à la pièce HQD-2, document 1, du dossier R-3770-2011.

[5] Voir le tableau 8 de la pièce HQD-1, document 1, page 42, du dossier R-3770-2011.

[6] Le montant comprend 0,3 M$ d'intérêts hors base relatifs au compte d'écarts.

[7] Les revenus de mise en conformité sont inclus dans la prévision des ventes d'électricité. Ces revenus sont inclus dans les tableaux ci-dessus afin de présenter un portrait global du projet.

[8] Le compte d'écarts-Projets majeurs aux charges d'exploitation inclus la portion des revenus de mise en conformité.

L'écart défavorable de 68,7 M$ en 2015 découle, d'une part, du versement aux revenus requis de 2015 du compte d'écarts – Projets majeurs relatif aux coûts de 2014 des phases 2 et 3 et, d'autre part, de la révision du calendrier de déploiement du projet. Cette dernière a un impact principalement sur la dépense d'amortissement, les sorties d'actifs et le rendement de la base de tarification.

L'écart cumulatif favorable de 31,1 M$ s'explique principalement par le report du début du déploiement massif et par la révision du calendrier de déploiement du projet. En effet, ces deux éléments ont pour effet de décaler dans le temps certaines dépenses, comme les frais de relocalisation, ainsi que la concrétisation des gains. L'utilisation d'outils de formation développés pour les activités de base et la révision à la baisse du nombre de ressources supplémentaires requises dans les activités de communication expliquent également cette baisse.

Le tableau A-5 compare, sur des bases annuelle et cumulative, les investissements, les mises en service et les stocks en équipements de mesurage relatifs au projet LAD.

Là encore, le report du début du déploiement massif et la révision du calendrier de déploiement sont les principaux facteurs expliquant les écarts annuel et cumulatif au chapitre des investissements et des mises en service.

Tableau A-5 :
Investissements, mises en service et stocks en équipements de mesurage du projet LAD (M$)

	R-3905-2014						R-3770-2011						Écart R-3905-2014 vs R-3770-2011	
	Année historique 2011 [1]	Année historique 2012 [1]	Année historique 2013	Année de base 2014	Année témoin 2015	Cumulatif	2011	2012	2013	2014	2015	Cumulatif	Annuel 2015	Cumulatif
Investissements	38,8	41,2	174,5	292,7	202,7	750,0	36,7	86,6	247,1	205,1	146,0	721,5	56,7	28,6
Mises en service	9,5	3,7	187,2	331,1	217,5	749,0	7,1	106,0	251,0	208,2	147,9	720,3	69,6	28,7
Stocks - Équipements de mesurage	1,9	4,6	15,0	24,0	8,1	53,6	-	-	-	-	-	-	8,1	53,6

Note 1: voir R-3854-2013, HQD-8, document 5, page 21, Tableau A-5